Commune de Lecques
Département du Gard
PV de séance ordinaire du Conseil Municipal
Réunion tenue le 29 Mai 2024
Date de la convocation : 22 Mai 2024
Date d'affichage du PV :

Présents :

Mesdames Bernadette POHER, Michèle BLANCHOT, Marie Thérèse BOUSCAUD, Véronique LIENARD ;
Messieurs Alain DARTHENUCQ, Marc DUCHENNE, Denis FAVEDE, Jean Michel MAURI, Michel ROCH.

Absent excusé :

Pouvoir :

Ordre du jour :

- Convention d'occupation du domaine public pour la Guinguette estivale ;
- Décision modificative sur Budget primitif général de 2024 ;
- Lancement de la procédure de travaux pour la construction du local technique ;
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Michèle BLANCHOT.

Ouverture de séance à 19h04.

1/ Convention d'occupation du domaine public pour la Guinguette estivale.

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention d'occupation du domaine public est passée chaque année avec Mr ROZIER pour y développer et exploiter un commerce non permanent dit « Guinguette ».

Il est proposé au Conseil Municipal :
- De renouveler ladite convention de mise à disposition du domaine public avec Mr ROZIER ;
- De fixer l'indemnité d'occupation du domaine public pour une période allant du 01/06 au 01/09 à un montant total de de 1 500 € ;
- De fixer la durée de la convention d'occupation à 1 an ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal délibèrent et approuvent ce point à l'unanimité.

2/ Décision modificative sur le Budget primitif général 2024.

Afin de rectifier une erreur ancienne de reprise d'un résultat erroné il convient d'apporter la modification suivante dans la section des Recettes de Fonctionnement :

Article	Intitulé de l'article	Montant modifié
002	Résultat d'exploitation reporté	+ 0.75 €
75888	Autres produits divers de gestion courante	- 0.75 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 comme présentée ci-dessus.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal délibèrent et approuvent ce point à l'unanimité.

3/ Lancement de la procédure de travaux pour la construction du local technique.

Madame le Maire rappelle que des travaux de pour la construction d'un nouveau local dédié au service technique sont prévus prochainement. Ils consistent en l'aménagement de voirie de la parcelle W, le gros œuvre, la charpente, les cloisons, le sol, les menuiseries, la plomberie, l'électricité……tous corps de métiers intervenant dans la construction d'un bâtiment. Le montant de ces travaux est estimé à 545 000 € HT.
Considérant le montant des travaux, une consultation en procédure adaptée doit être faite.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de :

- charger Madame le Maire à engager la procédure de consultation ;
- recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet et dont les caractéristiques essentielles ont été énoncées ci-dessus ;
- autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal délibèrent et approuvent ce point à l'unanimité.

Questions diverses.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à 19h45.

Madame le Maire,
Bernadette POHER.